

**Avis d'une demande de dérogation mineure au
Règlement GP-2025-170 relatif à l'urbanisme**

Avis public est donné que, lors de la séance du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park qui se tiendra le 15 septembre 2026, à 19 h, au Centre René-Veillet, situé au 1050, rue de Parklane, à Longueuil, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure au *Règlement GP-2025-170 relatif à l'urbanisme* suivantes :

1. Permettre au 688, rue Couves, une marge arrière minimale de 4,65 mètres au lieu de 7,50 mètres.
2. Permettre au 315, rue Fairfield, un pourcentage minimal de revêtement de classe A, de 22 % sur la façade avant, de 14 % sur la façade latérale gauche ainsi que de 8 % sur la façade latérale droite, au lieu de 50 % sur chacune des façades.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes par le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park, lors de ladite séance du conseil.

Longueuil, le 28 août 2026.

Marilyne Tremblay
Assistante-greffière

**Public notice for a minor exemption application to
By-law GP-2025-170 relating to urban planning**

Public notice is hereby given that, at the meeting of the Greenfield Park Borough Council to be held on September 15th, 2026, at 7:00 p.m., at the René-Veillet Center, located at 1050 Parklane Street, Longueuil, the Council will rule on the following applications for minor exemption to *By-law GP-2025-170 relating to urban planning*:

1. To allow at 688, Couves Street a minimum rear margin of 4.65 meters instead of 7.50 meters.
2. To allow at 315, Fairfield Street a minimum percentage of Class A exterior finishing materials of 22 % on the front façade, 14 % on the left side façade and 8 % on the right side façade, instead of 50 % on each façade.

Any interested person may be heard with regard to these requests by the Greenfield Park Borough Council at the meeting mentioned above.

Longueuil, August 28th, 2026.

Marilyne Tremblay
Assistant Clerk